

FO dit non au « fonctionnaire SDF »

Le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) de la CAE s'est réuni ce jour, 4 points étaient à l'ordre du jour :

1) Point sur les travaux de la CAE:

A) Point spécifique sur les travaux d'étanchéité :

Les membres du CHS CAE avaient pris une résolution exigeant du Préfet une réponse claire et précise sur un certain nombre de points relatifs à la sécurité des agents, liée aux infiltrations d'eau dans le plafond de certains locaux de l'INSEE.

Le Préfet a rédigé le 28 septembre un courrier en réponse à cette demande.

Ce courrier porte sur 4 points :

1- le risque électrique ,

Une expertise a été demandée pour vérifier le bon fonctionnement des disjoncteurs et l'absence de risque de courts circuits.

La partie serveur informatique n'est pas touchée, et les agents vont être impactés par une coupure électrique d'une ou deux heures le temps des opérations de vérification des installations.

Le contrôle des luminaires est quant à lui effectué régulièrement depuis 2017 suite à l'accident, mais aucun rapport écrit n'a été réalisé.

2- Le risque de chute du faux plafond : toujours dans les mêmes locaux, le Préfet considère que c'est aux agents de surveiller le plafond et qu' il n' y a pas de risque « immédiat » de chute...

Pour FO, cette réponse plus que laconique est inadmissible de la part de la Préfecture, et il n'appartient pas aux agents de procéder à la surveillance technique de l'état du plafond....

3-Le problème des infiltrations :

Ce risque ne peut être résolu car toutes les expertises techniques qui ont été diligentées jusqu'à présent (y compris la fumigation) n'ont pas permis de trouver la provenance de la fuite sur la dalle.

Cette question n'est pas résolue, et ne le sera pas...

Les agents de l'INSEE concernés pourront être relocalisés sur un autre endroit en cas de risque grave.

4- La question de la détérioration du polystyrène :

Ces plaques sont situées dans les locaux de l'INSEE et se désagrègent car elles font tampon entre deux bâtiments.

Une expertise a été demandée à l'ingénieur de la SAFI, le service des achats des finances et de l'immobilier. Si ce service n'était pas en mesure d'intervenir rapidement, un autre service, notamment une société privée, pourrait être dépêché pour effectuer l'étude.

L'administration a indiqué que des analyses avaient démontrées qu'il ne s'agissait que de polystyrène et qu'il n'y avait aucun risque d'amiante. Toutefois, FO a déploré là encore qu'aucun rapport écrit ne soit rédigé, ce qui nécessite à nouveau l'intervention d'un expert sur ce même sujet, ce qui ralentit d'autant la résolution de ce problème.

B) Point sécurité incendie :

Portes coupe-feu

La commission départementale sur la sécurité incendie doit passer pour réceptionner les opérations relatives aux travaux qui ont déjà été réalisés, notamment sur les portes coupe feu.

Il reste 29 portes à changer et 18 à réparer au sein du bâtiment I.

Les membres du CHS n'ont toutefois pas eu le détail et les plans des portes concernées... malgré les nombreuses et récurrentes demandes en ce sens...

Le chantier va être lancé dès que les crédits budgétaires seront débloqués.

- la question de l'isolement au feu entre le bâtiment I1 et le reste du site :

L'administration est en retard sur ce chantier car elle a dû attendre le rapport des prélèvements liés au risque amiante avant de pouvoir lancer les travaux.

La demande de financement a été faite début septembre, car des compléments d'informations ont été demandés par la Préfecture le 10 septembre dernier.

- système de sprinklage :

L'Administration était en attente du diagnostic amiante. La pose d'un nouveau dispositif concerne un local de stockage au sous-sol.

2) Point entretien/maintenance CAE :

-Le raccordement au froid urbain est terminé, une réserve a été faite sur décision du maître d'ouvrage. Mais les travaux concernés ne peuvent être faits qu'en inter saison et cela n'affecte pas la bonne marche du système de chauffage ou de climatisation. Il s'agit de remplacer certaines portions de tuyaux vétustes qui peuvent ralentir la circulation de l'eau dans les circuits.

- Actions correctives suite à DTA (Dossier technique amiante):

Note bâtiment comporte de l'amiante y compris dans les sous-sols sur les sols et les potelets d'évacuation des eaux, situés près de certains piliers dans les garages.

L'Administration vient d'obtenir un devis pour floquer les potelets avec un matériel qui sécuriserait le risque amiante en emprisonnant les particules.

- Remplacement des disjoncteurs vétustes : les travaux sont en cours.

-Travaux de plomberie sur les conduites des eaux usées, eaux pluviales : les toilettes du 1er et 2nd étage sud sont impactées par des fuites liées à la vétusté des tuyaux en fonte. Ces derniers vont faire l'objet d'un remplacement très prochainement.

- Sécurisation DRFIP CAE :

Une solution a été trouvée pour sécuriser l'accès à la rampe côté Garibaldi :

-Les agents travaillant à la CAE utiliseront leur badge professionnel sur lequel sera apposé un QR Code qui ouvrira le portique,

- Les agents de l'extérieur mangeant à la cantine auront leur carte de cantine avec une puce apposée sur la carte,

- les agents venant ponctuellement à la CAE (formations), auront un digicode qui changera régulièrement pour garantir la sécurité.

-La salubrité des fontaines à eau :

Il a été demandé à ce qu'une analyse approfondie de la qualité de l'eau des fontaines à eau et des divers éléments qui les composent (filtres, tuyauterie...) soit diligentée rapidement.

3) Examen des fiches H/S : Le chauffage a été relancé en date du 13/10/2021.

4) Point d'information sur la nouvelle CAE :

La phase de « macro-zoning » est terminée. La DRFIP partagera donc les nouveaux locaux avec l'INSEE.

L'INSEE sera située au 5ème (pour partie) et 6ème étage, la DRFIP occupera le 2ème, le 3ème, le 4ème et la moitié du 5ème étage.

Un socle technique se situe au RDC et au 1^{er} étage. Ce socle ne fait pas partie de la phase dite de micro zoning et ne fera donc pas l'objet de discussion relative à son aménagement. Elle comportera l'accueil, les salles de formation, le restaurant, les locaux communs et locaux syndicaux.

Une foire aux questions de 8 pages va être mise en ligne très rapidement afin de répondre à toutes les questions pratiques qui ont pu être posées (ex : les garages, le nombre de m², les différents aménagements internes possibles...).

La phase de « micro-zoning » a débuté le 23/09/2021 avec la présentation aux chefs de services de 3 hypothèses d'aménagement du nombre de bureaux par agents et de la taille des locaux communs. La Direction leur a demandé de se positionner pour le 01/10/2021 sur une hypothèse précise en fonction du fonctionnement de leur service.

La 3ème hypothèse est d'ores et déjà rejetée (les chefs de service n'ayant pas de bureau individuel dans ce dernier cas de figure...).

Une présentation de 45 pages doit être fourni lors du CHS CT du 21/10/2021.

Puis des ateliers auront lieu à compter du 08/11/2021, en présence de chefs de services et de certains agents de chaque service qui auront pour mission de représenter leurs collègues. Ils devront travailler sur l'aménagement de leur nouveau service.

Pour FO, il a toujours été clair et nous avons déjà alerté les collègues sur le fait que l'administration voulait profiter du projet de nouvelle CAE pour en finir avec le bureau individualisé. Nous en avons malheureusement ici confirmation.

En effet, l'effondrement des m² à la future CAE, le rétrécissement de 31 % du restaurant administratif (sauf les futurs espaces de co-working de la cafétéria comme par hasard)... l'avènement du télétravail, les questions insidieuses de la chargée de projet CAE sur le turn-over des agents nomades dans certains services.... bref tout cela ne date pas d'hier !

Les nouveaux maître-mots de l'administration sont ergonomie et qualité non plus de votre poste de travail mais de **votre situation** de travail... En résumé, préparez-vous à jouer au jeu des chaises musicales mais avec des chaises ergonomiques et design ! Vous serez donc bien installés !

FO qui s'est battu à chaque étape du projet contre les régressions qui s'annonçaient maintient sa position : non au fonctionnaire SDF !

Les représentants FO : Sylvina RODRIGUES DE CASTRO, Audrey VANKEMMEL et JULIEN TAILLIFET restent bien évidemment à votre écoute pour toutes questions relatives à ces sujets.